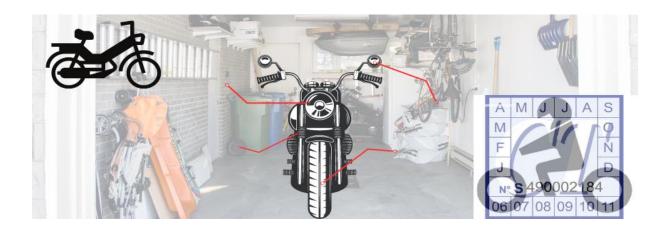


## Aide au contrôle technique 2RM, tri et quadricycle.



La demande d'aide doit impérativement être envoyée avant le <u>15 décembre</u> de l'année. Une tolérance est accordée jusqu'au 8 janvier de l'année N+1 pour les contrôles de décembre

Le CAES de l'ex SNEPC participe au contrôle technique de votre véhicule dans la limite de 50 % de la facture et **40 €** par an. Il est impératif que le nom de l'adhérent, ou celui du conjoint ayant droit, figure (certificat d'immatriculation et facture). Un seul contrôle par adhésion et par an.

Pour toute question : caes.nverpillot@gmail.com

Pour obtenir votre subvention, vous devez fournir:

- Le document de demande joint,
- La facture du contrôle technique,
- La copie du certificat d'immatriculation recto / verso,
- Votre RIB pour un 1er remboursement par virement

## Demande à envoyer à l'adresse suivante :

Nathalie VERPILLOT

Centre d'examens des permis de conduire

17 avenue du Grand Sablon

38700 LA TRONCHE



## Formulaire de demande de subvention Aide au contrôle technique 2RM, tri-quadricycle

La demande d'aide doit impérativement être envoyée avant le <u>15 décembre</u> de l'année. Une tolérance est accordée jusqu'au 8 janvier de l'année N+1 pour les contrôles de décembre

Nom et prénom de l'adhérent :
Adresse mail :
☐ - Facture du contrôle technique
- Copie du certificat d'immatriculation – Recto / verso
$^{\square}$ - RIB (pour une $1^{\grave{e}^{re}}$ demande) pour un remboursement par virement
<u>Date</u> : <u>Signature du demandeur</u>
réservé au CAES
Date de réception de la demande :
- Justificatif
Montant : Date de paiement :
🗆 - Virement